



## *Compte-rendu du conseil municipal du mardi 18 mai 2021*

### **Ordre du jour :**

Urbanisme : modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du P.L.U.

Finances communales : souscription d'un emprunt et attribution de subventions aux associations

Communauté de communes : approbation de la modification des statuts compétence mobilité  
Renouvellement du photocopieur de la mairie

Logements communaux : changement de locataires

Divers

Absents : J. ORTONNE et C. DWOINIKOFF (excusés)

Pouvoir : J. ORTONNE à S. BARD – C. DWOINIKOFF à F. SAUVADET

### **Urbanisme : modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du P.L.U.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme pour rectifier une erreur matérielle de zonage relative aux parcelles cadastrées section ZA numéros 273 et 274.

Le conseil municipal décide que le dossier sera mis à la disposition du public pendant un mois du 21 juin 2021 à 9 heures jusqu'au 23 juillet 2021 à 12 heures. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

### **Finances communales : souscription d'un emprunt et attribution de subventions aux associations**

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 220 000 € auprès de la Caisse d'Epargne sur une durée de 15 ans aux taux fixe de 0,69 % pour financer les projets inscrits au budget communal.

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations : Coopérative scolaire 650 €, Amicale Laïque de Ceysat 250 €, UNC 200 €, Ceysat d'Hier et d'Aujourd'hui 200 €, Les Vijaneux 150 € et Jardiniers Pays d'Auvergne 50 €.

### **Communauté de communes : approbation de la modification des statuts compétence mobilité**

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes Dômes Sancy Artense et décide de transférer la compétence mobilité à la communauté de communes.

### **Renouvellement du photocopieur de la mairie**

Le conseil municipal décide de renouveler le photocopieur de la mairie et autorise le maire à signer le nouveau contrat de location/maintenance pour la somme de 470,59 € H.T./trimestre.

Le conseil municipal décide de remplacer le photocopieur utilisé à l'école pour un montant de 250,00 € H.T./trimestre.

**Logements communaux : changement de locataires**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue des locataires de l'appartement C du presbytère de Ceyssat par laquelle il donne leur préavis de départ.

Le conseil municipal autorise le maire à relouer cet appartement au locataire actuel du logement D et maintient le loyer mensuel à 600 € et à signer un nouveau bail pour le logement C dont le loyer mensuel est maintenu à 500 €

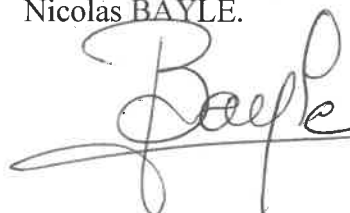
**Divers**

Suite à l'inventaire des zones humides, une consultation du public aura lieu du 10 au 31 mai 2021.

Suite à des demandes de particuliers, le conseil municipal donne son accord de principe pour céder des surfaces issues du domaine public et jouxtant leur propriété.

A Ceyssat, le 21 mai 2021.  
Le secrétaire de séance,

Nicolas BAYLE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bayle', with a long horizontal flourish extending to the left.